

AUTOMOBILE : Le TGI de Bordeaux condamne Ford Aquitaine Industries

Le tribunal de grande instance de Bordeaux a condamné [FORD AQUITAINE INDUSTRIES](#) / T : 05.56.95.40.00 (siège à Blanquefort/33) pour ne pas avoir informé le comité d'entreprise sur les prêts de main d'œuvre et rejeté la plainte visant l'entreprise au sujet du maintien de 1.000 salariés dans l'usine. La société doit verser 3.000 € au syndicat CGT de l'entreprise. Elle est aussi mise en demeure de régulariser la situation de ses salariés ayant fait l'objet d'un prêt à GFT en communiquant au comité d'entreprise les conventions et avenants signés et ce dans le mois suivant cette décision, sous peine d'une astreinte de 2.000 € par jour de retard. industrie.usinenouvelle.com/ford-aquitaine-industr-blanquefort,775